Bibliothèque anarchiste

Le Droit social
Semaine politique (19 février 1882)
19 février 1882

extrait le 11 novembre 2026 d'*Archives autonomies*, tiré du n°2 du *Droit social*
Le Droit social, publié à Lyon de février à juillet 1882, est le deuxième journal anarchiste de l'histoire de France.

bibliotheque-anarchiste.com

Semaine politique (19 février 1882)

Le Droit social

19 février 1882

Table des matières

À la Chambre **3**

Au Sénat **6**

Au Sénat

Samedi, 11 février.

Toute la dis[1]sion roule sur la deuxième[2] du projet de loi relatif[3] du bail emphy[4] aux employés[5] à l'exploitation[6]és rurales.

Il faut reco[7] en passant que plusieurs de ces *animaux* ont montré une certaine compétence en ce qui concerne les *sénateurs*, oh pardon ! c'est le contraire de ce que je voulais dire. Veuillez changer les noms de place, si toutefois ça ne vous ennuie pas.

⁂

Et pendant qu'ils étaient sur le terrain du bail emphytéo….chose, ces honorables nous auraient bien fait plaisir de casser le leur de bail. Nous n'aurions pas réclamé.

Ni vous non plus, n'est-ce pas ?

1. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.
2. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.
3. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.
4. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.
5. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.
6. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.
7. Illisible dans l'original. Note de la Bibliothèque.

À la Chambre

Samedi, 11 février.

Ouverture de la séance à deux heures. L'on commence par scrutiner pendant deux heures et demie pour l'élection de deux vice-présidents et d'un questeur. (*Il paraît que c'est un exercice très digestif*). Je ne vous donne pas les noms des élus, car, que ce soit celui-là ou l'autre, ça m'est *perpendiculairement* égal, et ça vous intéresserait autant que si je vous donnais le nom de mon concierge.

⁂

La proposition Barodet, concernant le dépouillement des professions de… *marcaise* foi des députés est mise sur le tapis.

⁂

M. Mir déclare que la commission n'a rien à changer à l'*excellent* rapport de M. Naquet, concluant au rejet de la proposition.

⁂

M. Barodet défend sa proposition, qui, dit-il, n'est pas *dangereuse* ; il croit que les réformes contenues dans les programmes peuvent être *tentées* « *on peut essayer, ça n'engage en rien* ».

⁂

M. Mir redéfend ses conclusions et prouve d'une manière *irréfutable*, que si lesdites conclusions sont peu honnêtes, en revanche elles ont l'avantage d'être *simples* et *pratiques*, un

tout petit vote de rejet et il ne sera plus question de cette proposition intempestive. « *On en a bien rejeté d'autres* ».

Du reste, ajoute-t-il, il n'est pas dans les traditions républicaines ! que les députés soient obligés de tenir les promesses qu'ils ont pu faire à de *vulgaires électeurs* !

Et les électeurs ont bien le temps de voir à la *fin* de la législature si leurs députés ont été fidèles à leurs mandats.

⁂

M. de Lacretelle vient répéter comme il *peut* ce qu'il a entendu dire par M. Barodet, et comme il fait beau temps et qu'il n'en finit plus, la Chambre lui donne vite 381 voix pour le faire taire.

⁂

Lundi, 13 février.

M. Ballue rappelle à la mémoire de ses collègues qu'il a déposé le 22 novembre dernier une proposition qu'il ne voudrait pas voir tomber aux oubliettes ?

M. Bernier répond que l'on ne peut pas tout faire à la fois !

M. Brisson pense que la commission chargée de vérifier cette proposition, finira bien par s'en occuper quand elle aura… *un peu de temps de reste.*

L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition *Cantagrel*, portant sur la réorganisation des ponts et chaussées.

M. le Ministre des travaux publics dit que ce n'est pas la peine de se déranger, il présentera lui-même un projet sur le même sujet… *dans quelque temps.*

⁂

M. Talandier dépose une proposition relative à la statistique des opinions religieuses.

Nos *honorables* manifestent des lueurs d'opinions, par *bruits* et par *rires*.

⁂

L'on passe à la discussion de prise en considération du projet suivant : — Déclaration d'utilité publique (*pour quelques boursicotiers, sans doute*) du railway de *Souk-Arrhas* à *Sidi-El-Hemessi* : ouf ! et approbation de la convention passée entre le ministre des travaux publics et la Compagnie Bône-Guelma.

Le rapporteur dit que cette ligne a pour la France une importance politique et militaire….. *épatante !* (*qui s'en serait douté*) et qu'au prix de vingt-cinq millions *c'est pour rien.*

M. Pelletan dit qu'en effet ce chemin de fer est avantageux… pour la Compagnie (*il oublie sans doute le ministre*) et ajoute que l'idéal pour cette Compagnie, selon les conditions qui lui sont faites, serait de n'avoir à transporter ni une tonne ni un voyageur, mais à garder purement et simplement les vingt-cinq millions alloués par le gouvernement.

M. Rousseau répond que trois ministres ont adopté le projet en chœur, et là où des ministres ont passé il n'y a plus qu'à tirer l'échelle.

M. le Ministre des travaux publics ajoute que la somme de vingt-cinq millions n'est pas exagérée (*au contraire*) et que le gouvernement étant engagé dans cette affaire, la Chambre ne peut pas lui refuser cette bagatelle (*un service en va, ça vient*).

Plusieurs orateurs se succèdent, les uns disent *oui*, les autres disent *non* et comme l'affaire est déjà pas mal embrouillée, l'on décide de la renvoyer à la Commission pour…….. *l'embrouiller davantage.*